

ARRETE N°2004-451 / MS/ CAB  
Portant création, attributions et fonctionnement  
D'un comité d'organisation de la rencontre entre  
Le Ministre de la Santé et les promoteurs des  
Etablissements privés de santé.

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;*
- Vu le Décret n°2002-204/PRES du 6 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ;*
- Vu le Décret n°2002-205/PRES/PM du 10 juin 2002 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;*
- Vu le Décret n°2004- 003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso*
- Vu le Décret n°2002-255/ PRES/PM du 18 juillet 2002 portant attributions des membres du Gouvernement ;*
- Vu le Décret N°2002-254/PF/PM/SGG-CM du 17 juillet 2002 portant organisation type des départements ministériels ;*
- Vu le Décret N°2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ;*

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de la préparation de la rencontre entre le Ministère de la Santé et les promoteurs des établissements privés de santé , il est créé un Comité d'Organisation.

**Article 2 :** Le comité d'organisation est chargé de l'organisation matérielle et technique de la rencontre.

**Article 3 :** Le comité d'organisation présidé par le Secrétaire Général du ministère de la santé est composé ainsi qu'il suit :

- une commission de coordination
- une commission Thème
- une commission Finance
- une commission documentation et reprographie Secrétariat
- une commission Matériel
- une commission Presse communication
- une commission Protocole/Accueil
- une commission Santé
- une commission Sécurité

**Article 4 :** La commission de coordination est chargée de :

- coordonner le travail des différentes commissions ;
- rendre compte au Secrétaire Général président du comité d'organisation de l'état d'avancement des travaux .

**Article 5 :** La commission de coordination est composée de :

**Responsable :** - Dr Arlette SANOU/IRA : DGHSP

**Membres :** - Dr Issa Boniface OUEDRAOGO : DEP  
- M. Mathieu KOHIO : CT/MS

**Article 6 :** La commission Thème est chargée de :

- veiller à la production des différentes communications ;
- rédiger les allocutions de la rencontre ;
- établir le projet d'ordre du jour de la rencontre;
- élaborer les thèmes à inscrire sur les banderoles ;
- établir la liste des invités ;
- Rédiger le rapport final de la rencontre .

**Article 7 :** La commission Thème est composée comme suit :

**Responsable :** - Dr HIEN Sié Roger : ST/PNDS

**Membres :** - Dr Abdoulaye ALASSANE : CT/ DEP  
- Dr Karim BANDE : DGHSP/DSP  
- Dr Mahamoudou COMPAORE : DGPML  
- Dr Théodore L. KANGOYE : IGSS  
- Dr Sosthène ZOMBRE : DGS  
- M. Blaise BOUGMA : APCS  
- Dr Nicole KABORE : DGPML

## **Rapporteurs**

- Madame Maryse TOE  
- Charlemagne YODA

: DGHSP  
: ST/PNDS

### **Article 8:** la commission Finances est chargé de :

- Recueillir les devis des commissions et élaborer le budget d'organisation de la rencontre ;
- mobiliser et gérer les ressources financières nécessaires à la préparation et à la tenue de la rencontre ;
- assurer le règlement des factures ;
- produire les justificatifs des dépenses ;
- assurer l'organisation de la pause-café et/ ou du cocktail de la rencontre.

### **Article 9:** La commission Finances est composée comme suit :

**Responsable :** Mr Emmanuel LALSOMDE : DAF/Santé

**Membres :**

- Mme Thérèse SINARE / KABORE	: DSP/DGHSP
- Mme Awa NANA	: DAF/Santé
- Mr Antoine SAWADOGO	: DAF/Santé
- Mr Raoul DABIRE	: DGHSP
- Mme Henriette SOULAMA	: DAF/ Santé
- Mr Abel OUEDRAOGO	: DAF/Santé

### **Article 10:** La commission Secrétariat documentation et reprographie est chargé de :

- assurer la saisie de tous documents relatifs à la rencontre ;
- proposer une fiche d'enregistrement des participants ;
- rédiger et ventiler les correspondances ;
- rédiger les comptes rendu des réunions du comité d'organisation ;
- assurer l'enregistrement des participants à leur arrivée ;
- reproduire et ventiler les documents de travail ;
- veiller à la disponibilité des documents le jour de la rencontre ;
- installer et manipuler le matériel informatique ;
- assurer la circulation des documents dans la salle de travail.

### **Article 11:** La commission Secrétariat documentation et reprographie est composée comme suit :

**Responsable :** M. Roger ADAKRO : DEP/ Santé

**Membres :**

- M. Boukari ZONGNABA	: DSP/DGHSP
- M. Abdoulaye KOROGO	: DEP/ Santé
- Mme Sanata OUEDRAOGO :	: DEP/ Santé
- M. Ousmane DIANDA	: DEP/ Santé

- M. Kassoum SIMPORE : DEP/ Santé
- M. Aimé OUEDRAOGO : MATD

**Article 12:** La commission Matériel est chargée de :

- mobiliser et gérer les ressources matérielles nécessaires à la tenue de la rencontre ;
- assurer la confection et la pose des banderoles ;
- identifier et préparer le lieu de la tenue de la rencontre ;
- veiller à une bonne sonorisation de la salle ;
- assurer la décoration de la salle.

**Article 13:** La commission Matériel est composée comme suit :

**Responsable :** M. Justin NACOULMA : DEP/Santé  
**Membres :** - M. Charles OUEDRAOGO : DAF/ Santé  
 - M. Adama NIKIEMA : DGHSP  
 - M. Bila KABORE : DGHSP  
 - M. Firmin TAPSOBA : DEP/Santé  
 - Mme OUEDRAOGO Alima : DEP/Santé

**Article 14 :** La commission Presse -Communication est chargée de :

- assurer une large couverture médiatique de la rencontre;
- assurer la réalisation et la diffusion de spots ;
- assurer la maîtrise de la cérémonie et autres annonces.

**Article 15 :** La commission Presse-Communication est composée comme suit :

**Responsable :** M. Jean Bernard ZONGO : DCPM/Santé  
**Membres :** - M. Thaddée HIEN : représentant du privé  
 - M. Rodrigue BARRY : OMS/ BF  
 - Mme Lydie ZALLE : DGHSP  
 - Mme TIENDREBEOGO : DEP/Santé

**Article 16 :** La commission Protocole est chargée de :

- assurer la confection et la ventilation des invitations relatives à la rencontre;
- assurer l'accueil et l'installation des invités dans la salle ;
- assurer la circulation des micro dans la salle ;
- assurer l'animation de la salle.

**Article 17 :** La commission Protocole est composé comme suit :

**Responsable :** - M. Issa BADINI : CAB/Santé

**Membres :**

- M. André Marie POODA : MAECR
- M. Rodrigue OUEDRAOGO : MAECR
- M. Martial OUEDRAOGO : CAB/ Santé
- Mme. Emilienne SANKARA : CAB/ Santé
- Mme. Aminata YAGO : SG/ Santé
- M. Jacques SANKARA : MSL
- M. Désiré ILBOUDO : Privé

**Article 18 :** Le commission Santé est chargée de :

- assurer les premiers soins aux participants en cas de besoin ;
- veiller à l'évacuation des malades vers les structures de
- soins adéquats.

**Article 19:** Le commission Santé est composée comme suit :

**Responsable :** Dr Elise OUEDRAOGO : MCD de PISSY

**Membres :**

- Dr Alexandre KORSAGA : district PISSY
- Mme Patricia GUIGUIMDE : district PISSY
- M. Moumouni NIKIEMA : district PISSY
- M. Michel NIKIEMA : district PISSY

**Article 20:** La commission Sécurité est chargée de :

- assurer la sécurité des participants et de leurs biens;
- préserver l'ordre pour le bon déroulement de la rencontre.

**Article 21:** La commission Sécurité est composée comme suit :

**Responsable :** - M. Rasmané OUANGRAWA : DRPN

**Membres :**

- M. Léandre SORGHO
- M. Jean Bosco KIENOU
- M. Jean Baptiste OUEDRAOGO
- M. Augustin NIKIEMA
- M. Lazare R. KABORE
- M. Alexis TIENDREBEOGO

**Article 22:** Les commissions se réunissent chaque fois que de besoin sur convocation de leur responsable.

**Article 23 :** La responsable de la commission de Coordination convoque et préside les réunions du comité d'organisation une fois par semaine et chaque fois que de besoin.

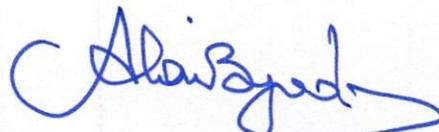
**Article 24:** Chaque commission pourra, en cas de besoin, faire appel à toute

personne dont les compétences auraient été jugées nécessaires à l'exécution de ses tâches.

**Article 25:** Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, est chargé de l'application du présent arrêté.

Ouagadougou, le 24 MAY 2004

Le Ministre de la Santé



**Bédouma Alain YODA**  
Officier de l'Ordre National